

Bulletin d'engagement

J'aimerais accompagner l'équipe :

- en priant régulièrement
- par un engagement bénévole
(Merci de me contacter)
- par un don
 - Mensuel de €
 - Ponctuel de €
 - Un parrainage d'un enfant
(Merci de me contacter)
 - Un parrainage d'un collaborateur
(Merci de me contacter)

- J'aimerais recevoir la lettre de nouvelles
par mail ou par la poste

Prénom :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Date :

Signature :



Établissement Scolaire Privé Daniel
15 Avenue Maréchal Foch
68500 GUEBWILLER
France

Tél. : 03 89 74 35 76

Mail : secretariat@etab-daniel.org

Site web : www.college-daniel.org

Nos coordonnées bancaires :

CCP Strasbourg : 20041-01015-0073185J036-76

IBAN: FR26 2004 1010 1500 7318 5J03 676

BIC: PSSTFRPPSTR

Crédit Mutuel : 10278-03300-00030535945-67

IBAN: FR76 1027 8033 0000 0305 3594 567

BIC: CMCIFR2A



INVESTIR dans L'ÉDUCATION
d'un ENFANT,
c'est INVESTIR pour son
AVENIR !



Vision

La volonté éducative de notre établissement scolaire est fondée sur la Bible, par conséquent, nous considérons comme primordiales la maturité intellectuelle, scolaire et sociale de l'élève autant que sa croissance spirituelle. Les trois axes sur lesquels nous travaillons avec les élèves :

1. La formation de l'identité

- Participer à la restauration et au développement des trois domaines de la personnalité (corps, âme, esprit).
- Aider chaque enfant à se connaître et s'apprécier, et mettre en valeur les qualités propres à l'enfant.

2. La formation intellectuelle

- Transmettre les connaissances académiques.
- Amener chaque élève à développer au maximum son potentiel intellectuel.
- Préparer les élèves à une bonne intégration dans la société.

3. La formation relationnelle et sociale

- Développer le respect de Dieu, de soi-même, de l'autorité, des autres, de la création.
- Encourager l'esprit de service et de responsabilité.
- Développer le sens de l'appartenance à un groupe (famille, classe, école, corps de Christ, nation)

Fonctionnement



Afin de garder une liberté d'enseignement, l'Établissement Scolaire Privé Daniel n'a pas signé de contrat avec l'État et de ce fait ne perçoit aucune subvention de fonctionnement. L'engagement bénévole d'une partie du personnel contribue abondamment au succès des objectifs que nous nous sommes donnés envers les élèves, et leurs parents.

Nous avons choisi de rendre abordable le coût de la scolarité; il est étudié lors de cas particuliers tels le chômage, une situation financière difficile, etc.

Nous ne voulons jamais que l'aspect financier soit un obstacle à l'inscription d'un enfant.

L'Établissement Scolaire Privé Daniel est géré par l'association ROC, reconnue d'intérêt général à caractère éducatif.



L'Association ROC a été créée à l'initiative de parents et d'enseignants. Elle est un ensemble de parents, amis, enseignants qui partagent la même vision d'éducation chrétienne.

Elle gère non seulement le secteur scolaire mais aussi les secteurs de la formation, de l'édition et de la mission.

Elle veut se donner les moyens d'atteindre ses objectifs par :

- La gestion de l'Établissement Scolaire Privé Daniel
- Le développement et l'application de la vision de l'Éducation Chrétienne
- L'organisation de formations
- L'organisation de conférences
- L'édition de livres, ouvrages scolaires, supports numériques d'enseignements...
- Le soutien au développement de la vision et à l'implantation de nouvelles écoles dans la francophonie
- La pérennité de l'œuvre

L'association ROC est membre de :

- L'AESPEF (Association des Établissements Scolaires Protestants Évangéliques en Francophonie)
- L'ACSI : une association internationale d'écoles chrétiennes (5300 établissements répartis dans 100 pays, représentant 1,2 millions d'élèves)

VOUS AVEZ LE DÉSIR DE POURSUIVRE À NOS CÔTÉS LA MISSION QUE NOUS NOUS SOMMES FIXÉE ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour nous accompagner :

- par la prière
- par un engagement bénévole
- par un don mensuel ou ponctuel
- ou par un parrainage d'un enfant, d'un collaborateur

REJOIGNEZ-NOUS AFIN DE RÉUSSIR



LEUR AVENIR !

DÉDUCTIONS FISCALES POUR LES PARTICULIERS

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôts égale à 66 % du montant de vos dons dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemples : Don de 100 € => réduction d'impôt de 66 €
Don de 500 € => réduction d'impôt de 330 €
Don de 1500 € => réduction d'impôt de 990 €

DÉDUCTIONS FISCALES POUR LES MÉCÉNATS D'ENTREPRISE

L'entreprise bénéficie d'une réduction d'impôts égale à 60 % des dons effectués dans la limite de 5‰ (cinq pour mille) du chiffre d'affaires. De plus, la fraction des versements excédant cette limite peut donner lieu à réduction d'impôts au titre des 5 exercices suivants.